

PNP : Courrier Lassalle>Borloo du 30 sept 2009, remis officiellement pour information aux participants à la réunion internationale APMM (Association des Peuples des Montagnes du Monde) le lundi 5 octobre (3 pages)



POUR INFORMATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean LASSALLE
Député des Pyrénées-Atlantiques

Maire de Lourdos-Ichère
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Président de l'Association Départementale des Elus de Montagne
Président de l'Association des Populations des Montagnes du Monde

PARIS, le 30 septembre 2009

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'État
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable
et de la Mer
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

N/Réf : JL/CM N° 09.2272

Monsieur le Ministre, *cher ami,*

Je vous sollicite à nouveau pour vous demander solennellement de bien vouloir interrompre l'incroyable processus d'installation du Conseil d'administration du nouveau Parc National des Pyrénées prévu pour le 9 octobre prochain.

Ce dernier serait installé malgré la démission le 3 juillet 2009 de Michel MASONNAVE, Maire de Gère Bélesten, Fernand MARTIN, Maire de Buzy, Patrick LABERNADIE, Maire de Louvie-Juzon, représentants des 30 communes concernées du département des Pyrénées-Atlantiques. A ces démissions, sont venues s'ajouter le 16 juillet 2009 celles de Francis COUROUAU représentant du Président du Conseil Général et Président de la Communauté des Communes de la vallée d'Ossau, de Robert CASADEBAIG, Maire de Laruns, et de la mienne en ma qualité de représentant du Conseil Général. Par ailleurs, Député des deux vallées concernées d'Aspe et d'Ossau. De fait, il ne serait plus procédé qu'à la mise en place du nouveau « Parc National des Hautes-Pyrénées » comportant seulement une partie résiduelle en Pyrénées-Atlantiques.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous alerter personnellement sur ce grave problème ainsi que Monsieur le Président de la République, les ministres concernés, le Préfet et le Directeur du Parc National.

Votre administration s'évertue avec constance à faire comme si de rien n'était. La composition du Conseil d'administration a été, officiellement transmise, à nouveau, à l'ensemble des membres. Une partie des démissions que je viens d'évoquer ne sont pas enregistrées. Mieux, Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées a adressé un courrier de demande d'explications au Président du Conseil Général. Comme si les démissions n'avaient pas été largement motivées et expliquées. Comme si le droit de démissionner était désormais interdit dans notre pays et ne faisait plus partie du fonctionnement normal de notre démocratie.

Les seuls qui ne figurent pas sont les trois Maires officiellement élus à la Sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie le 3 juillet et qui ont démissionné dans l'heure qui a suivi. Leur situation est définie par l'incroyable mention « à nommer ultérieurement ». Ces Maires ont été officiellement élus par le peuple, puis par leurs pairs.

J'apprends à l'instant que l'arrêté portant composition du Conseil d'administration aurait pourtant été largement modifié, par arrêté du 17 septembre dernier, dans sa partie haut-pyrénéenne. Il se traduit par une imposante série de chaises musicales, à seule fin de soustraire Madame Marie-Lise BROUEILH et son organisation l'ASPP 65 de sa représentation au titre des associations de protection de la nature pour la faire figurer au titre de la représentation agricole tandis que le représentant agricole se retrouverait lui nommé en qualité de personnalité qualifiée...

Comment pareils « tours de passe-passe » peuvent-ils intervenir dans les Hautes-Pyrénées à quelques jours seulement de la mise en place du Conseil d'administration, alors que les démissions aussi importantes que celles enregistrées en Pyrénées-Atlantiques ne pourraient tout simplement pas être prises en compte. Cette situation traduit, en fait, un très profond désaccord des populations et des élus concernés devant les nouvelles dispositions arrêtées par le décret du 15 avril 2009.

Je me dois en ma qualité de Député de porter à votre connaissance une information circulant sur internet et ne cessant de s'amplifier dans la montagne et qui porte le crédit de cette rocambolesque mise en scène du Conseil d'administration, à « France Nature Environnement ». Je pense qu'il est urgent d'apporter toutes affaires cessantes quelques explications apaisantes à cette question là.

Il se murmure aussi, ici ou là, que la nécessité de mise en place du Conseil d'administration, conduite avec la brutalité que je porte à votre connaissance, s'expliquerait par l'extrême urgence qu'il y aurait à régulariser certaines situations bien imprudemment engagées par la direction du Parc avec la caution de l'illégal « Commission Transitoire » composée de personnes déchues de leur responsabilité au Parc National depuis le 31 décembre 2008. En effet, de très substantielles subventions auraient ainsi été attribuées à de nombreux éleveurs du Parc, sous forme d'aides à l'acquisition de matériel agricole, alors que ces décisions nécessitaient un vote du Conseil d'administration du Parc qui n'existait pas. La situation serait d'autant plus inconfortable qu'une partie de ce matériel aurait été acquis et que les vendeurs montreraient de plus en plus d'impatience à être payés.

Pire encore, il se dit que les collectivités auraient entrepris de très importants travaux publics reposant sur les mêmes assurances. En fait, le Conseil d'administration aurait surtout pour but de voter un programme d'aide remontant à 2008, puis celui de 2009 ! Il entérinerait et légaliserait au plus vite une situation qui pourrait apparaître peu conforme et donc inquiétante. Vivent les engagements spontanés, désintéressés et empreints d'idéal au nouveau Parc national des Pyrénées, serait-on tenté de s'exclamer.

Une chose est certaine : le doute ne fait qu'augmenter en constatant l'extrême nervosité et l'impatience de certains acteurs intéressés par la mise en place, à tout prix, du dit Conseil d'administration et de son Président-caution, le 9 octobre prochain.

Devant cette situation Kafkaïenne, êtes-vous certain de ne faire prendre aucun risque juridique aux divers intervenants de cette saga, Préfète des Hautes-Pyrénées, Directeur du Parc National, administrateurs « nommés », « restants à nommer », ou « arrangés » de dernière minute, personnel du parc, élus ou agriculteurs dans l'attente, de subventions promises, engagées mais non votées....

Je me dois de vous mettre solennellement en garde devant les conséquences d'une installation aussi peu démocratique. Cette procédure ridiculise la représentation pourtant sacrée des élus au suffrage universel. Elle est humiliante. Elle est dégradante. Elle abîme encore un peu plus l'image de notre République déjà si malade.

Ainsi, il est devenu possible dans notre pays de fermer sans aucune consultation, maisons de santé, écoles, bureaux de Poste et dans le même temps, spolier à tout jamais des hommes et des femmes qui ont depuis toujours si amoureuxment servi leurs territoires et leur pays avec une dévotion républicaine exemplaire.

Je me dois de dire, au delà des responsabilités qui sont les vôtres, à « l'homme révolté » de Valenciennes, que j'ai aimé, qu'il ne faut laisser s'accomplir semblable forfait.

De cette situation démarrera inévitablement une longue et très difficile crise qui n'a rien à voir avec l'amour que nous portons à notre pays, à nos villes, à nos campagnes, à nos montagnes, à nos vallées, à sa faune, à sa flore et à sa biodiversité. Une crise totalement étrangère à la qualité des âmes qui s'accrochent encore à nos vallées avec l'énergie du désespoir et à qui de telles mesures porteront si gravement atteinte.

Le dialogue est encore possible. Ce dossier peut être encore entièrement revu. Ne laissez pas porter par quelques uns d'entre nous soigneusement manipulés ou désespérés, à qui l'on a fait croire que la mise en place de ce nouveau parc national serait la solution magique à tous nos problèmes, le soin de partager responsabilité si grave.

Je sais pouvoir compter sur vos qualités d'homme mais aussi sur celle de l'homme d'État que vous êtes.

Je vous assure, Monsieur le Ministre d'État, de mes sentiments les meilleurs.

et la plus chaleureux.



Jean LASSALLE

Copie à :

Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées
Madame la Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques